

SOCIETE FERMETURE D'ETABLISSEMENT

[Imprimé M2 à télécharger](#)

Et selon le cas :

[Formulaire annexe M' à télécharger](#) (1 par établissement à fermer)

1 pouvoir en original daté et signé, s'il y a lieu (modèle en annexe)

Si fermeture d'un établissement exploité en location-gérance avec résiliation avant le terme :

Copie de l'acte de résiliation

Page du Journal d'Annonces Légales (ou copie de la page entière)

Si fermeture d'un établissement exploité en location-gérance avec tacite reconduction :

Page du Journal d'Annonces Légales (ou copie de la page entière)

FRAIS DE GREFFE

Le tarif applicable est lié au type d'établissement à fermer : **secondaire ou **complémentaire** :**

- Un établissement **secondaire** est le premier établissement (autre que l'établissement principal) situé dans le ressort d'un Tribunal de Commerce où il n'est pas déjà immatriculé.
(idem si dernier établissement sur le ressort d'un autre Greffe que celui du siège social)
- Un établissement **complémentaire** (distinct de l'établissement principal) est situé dans le ressort d'un Tribunal de Commerce où est déjà immatriculé le siège social ou s'il y a un autre établissement.

Etablissement SECONDAIRE (fermeture du dernier établissement : principal ou secondaire)

1 chèque de **44,17 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce dont notification entre Greffes

Etablissement COMPLEMENTAIRE

1 chèque de **62,08 €** à l'ordre du Greffe du Tribunal de Commerce

[Découvrez notre offre de CONSEIL EN FORMALITES D'ENTREPRISES](#) :
Votre Conseiller CCI vous accompagne sur vos formalités d'entreprises
et vous fait bénéficier de conseils personnalisés